

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 novembre 2009

Séance du 17 novembre 2009

Le dix sept novembre deux mille neuf, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sartilly, dûment convoqués par le Président se sont réunis à la Mairie de Champeaux sous la présidence de M. Claude FOURRE, Président.

Etaient présents : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Mme GASTEBOIS Maryvonne, Vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les délégués représentant les communes de :

- **ANGEY** : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain
- **BACILLY** : M. DEBON Jean-Pierre, M. PICHON Jacques
- **CAROLLES** : M. LOISEAU Philippe, M. SEVIN Jean-Marie
- **CHAMPCEY** : M. HEON Philippe
- **CHAMPEAUX** : Mme GIARD Claudine, M. JOLLY Thierry
- **DRAGEY RONTHON** : M. DATIN Jean-Luc, M. FOLLAIN Hubert, Mme GROSFILS Sophie
- **GENÊTS** : M. LALISSE Allain
- **LOLIF** : M. ANDRE Alphonse M. BACHOTET Philippe
- **MONTVIRON** : M. ROBIDAT Serge, M. LAMBERT Gaétan
- **ST JEAN LE THOMAS** : Mme LAINEY Geneviève, M. Philippe MOREL
- **ST PIERRE LANGERS** : M. HERBERT Georges, Mme LEFEVRE Nadine, M. LEGRAND Bernard
- **SARTILLY** : M. RAULT Denis, Mme GOUELLE Solange, M. LUCAS Jean-Pierre

Etaient Absents Représentés :

CHAMPEAUX : M. JOUSSEAUME Pascal, représenté par M. FONTAINE Albert

ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain, représenté par M. GONTHIER Dominique

Excusés :

M. QUINTON Eric

M. GUILLOUX Aymerick

Mme LEPRODHOMME Sandrine

M. JOUENNE Laurent

Absents :

M. THOUVENOT Jacques

M. DUTEIL René

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine

Nombre de conseillers en exercice : 36 / Nombre de conseillers présents : 30

Convocation du : 10 novembre 2009

Affichage du :

Documents envoyés avec la convocation : compte rendu de la réunion du Bureau élargi du 26 octobre 2009. Une copie de la convocation et des documents annexés a été adressée aux Maires ne siégeant pas en qualité de délégué communautaire.

Document remis lors de la séance :

- plan de la ZA
- plan de masse et vue d'ensemble du projet HLM de la rue des Grézeaux à Saint Jean le Thomas

Signature du procès-verbal de la séance précédente dont chacun a reçu compte-rendu intégral.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président prend acte et informe le Conseil communautaire :

- de la démission M. Jean-Claude LEPRODHOMME délégué communautaire de la commune de Saint Jean le Thomas, et de son remplacement par M. Philippe MOREL,
- du remplacement de M. Michel PLANTIER, délégué communautaire suppléant de la Commune de Genêts par M. Alain HOUEL.

GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE (GIZC)

Le Président accueille l'Association Interdépartementale Manche Ile et Vilaine (AIMIV) pour une présentation au Conseil communautaire de l'état d'avancement de la démarche Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC).

Après avoir présenté l'AIMIV, et rappelé que le site de la Baie bénéficie d'un double classement au patrimoine de l'UNESCO (naturel et culturel), ce qui est très rare, MM Frédéric KERVERN et Thierry ROBIN, respectivement Directeur et Chargé de mission, exposent les sept axes d'orientation de l'Association :

1. Renforcer le lien entre le Mont-Saint-Michel et sa Baie
2. Transmettre un patrimoine préservé
3. Imaginer un éco-urbanisme de la baie
4. Créer l'alternative aux déplacements automobiles et gérer autrement des flux touristiques
5. Construire un développement économique durable (éco-label)
6. Partager une ambition de gestion durable pour la Baie
7. Le montage opérationnel des actions

Ils évoquent la négociation d'un « Contrat de Baie » avec les Régions, l'Etat et l'Europe et concluent en précisant que le rôle de l'AIMIV n'est pas de porter les projets mais bien de créer des liens et d'entretenir une cohérence dans les actions à mener.

Ils invitent les élus à engager une réflexion sur la gestion intégrée de la zone côtière.

ECONOMIE

ZONE d'ACTIVITE - Institution de la TP de zone

Le Président indique que la parcelle ZI 263 a été acquise par l'entreprise AGRIAL et qu'il y a un accord de principe pour la vente des parcelles ZI 58 et ZI 264. Concernant la parcelle ZI 59, il précise qu'une proposition d'achat a été adressée par lettre au propriétaire.

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Décide :

- d'inclure les parcelles cadastrées ZI 58 (57 a 80), ZI 59 (58a 80ca), ZI 263 et ZI 264 (57a 81 ca), dans le périmètre de la zone d'activité communautaire ;
- d'instituer sur les parcelles cadastrées ZI 58, ZI 59, ZI 263 et ZI 264 la taxe professionnelle de zone à partir du 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Lors de la mise en place du CEL, toutes les associations ont été invitées à formuler des demandes de subvention au moyen de fiches action. Une unique action a été inscrite dans l'arbre des objectifs 2009, celle de l'association « Union des Arts » visant à favoriser l'adhésion de familles aux revenus modestes pour la rentrée 2010. Elle a retenu l'attention des partenaires du CEL.

Dans ce cadre, le CG50 a accordé à cette association une subvention de 2 000 € et la DDJS 500 €. Ces subventions ont été versées à la Communauté de commune, à charge pour elle de les reverser aux bénéficiaires.

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Décide :

- d'autoriser le reversement de ces subventions d'un montant global de 2.500 € à l'association « Union des Arts ».

Adopté par 29 voix pour, Mme BRUNAUD-RHYN n'ayant pas pris part au vote.

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

L'Association PASSERELLE VERS L'EMPLOI, partenaire actif de notre collectivité, a connu trois exercices déficitaires (50.000 €, 57.000 € et 22.800 €). Elle formule une demande de d'aide exceptionnelle.

Considérant qu'en 2009, vingt personnes habitant notre territoire bénéficient ou ont bénéficié de l'action de cette Association :

- 4 personnes ont été accueillies sur le chantier d'insertion en 2009 (personnes habitant Bacilly, Sartilly, Saint Jean Le Thomas et Dragey)
- 2 personnes sont suivies dans le cadre de l'action Chemin Préalable à l'Insertion (personnes habitant Bacilly et Saint Jean Le Thomas)
- 4 personnes sont suivies sur les ateliers de Formation de Base (lutte contre l'illettrisme)
- 10 personnes sont inscrites pour des missions ponctuelles pour le compte de nombreux donneurs d'ordre (missions de jardinage, de ménage, de manutention et de travaux divers)

Le Conseil Communautaire, suivant la proposition du Bureau,

Décide :

- d'autoriser le reversement d'une somme forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2.000 € à l'Association PASSERELLE VERS L'EMPLOI.

Adopté à l'unanimité

LOI ACCESSIBILITE

Le Président expose que, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2009, aux délibérations subséquentes des Conseil municipaux des communes membres et à l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2009, les statuts de la Communauté de communes ont été modifiés afin de prendre la compétence « Elaboration d'un Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».

Dans ce contexte, il appartient à la Communauté de communes de procéder à la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) dont le rôle sera d'établir un rapport annuel et formuler toutes propositions utiles de nature à améliorer l'existant.

La composition de la commission est laissée à l'appréciation de la collectivité. Le Président de la Communauté de communes est Président de droit de la CIAPH.

Le Bureau propose que siègent à la CIAPH :

- deux conseillers communautaires,
- le Conseiller général
- des représentants des associations d'usagers (représentant des associations de commerçants, des parents d'élèves, des maisons de retraite notamment)
- Un représentant des associations des personnes handicapées
- Un représentant de l'Etat (DDE)

Le Président précise que les communes membres devront au moyen d'une convention passée avec la Communauté de communes, permettre à la CIAPH d'établir l'état des lieux des

domaines ne relevant pas de ses compétences (cadre bâti et espaces publics non communautaires, transports non scolaires).

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Décide :

- d'approuver la création de la CIAPH
- d'autoriser le Président à signer une convention avec chaque commune membre afin de permettre à la CIAPH d'établir l'état des lieux des domaines ne relevant pas de ses compétences,
- de désigner Mme LORE et Monsieur SEVIN, conseillers communautaires pour siéger au sein de la CIAPH

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

HLM DE LA RUE DES GREZEAUX A SAINT JEAN DE THOMAS

Le Président informe le Conseil communautaire que la Commune de Saint Jean le Thomas projette la construction de six logements HLM. La Communauté de communes, conformément à sa compétence « VRD des HLM », doit prendre en charge la réalisation des VRD.

Le Président précise que la circulaire de programmation 2009 relative à la DGE prévoit au chapitre « travaux neufs » une subvention « pour les premières mises en état de viabilité » mais exclut expressément « les voies nouvelles dans les lotissements communaux ». Les services de la préfecture ont confirmé que le programme envisagé n'est pas éligible au titre de la DGE.

Pour couvrir ces travaux le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses :

VRD	53.305 € HT
Réseau souple assainissement	22.591 € HT
TOTAL	75.896 € HT

Recettes:

Contrat de territoire (25 % du RAC)	18.974 € HT
Participation CdC	56.922 € HT
TOTAL	75.896 € HT

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Décide :

- de prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des VRD,
- d'inscrire la dépense au budget 2010,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité

RUE DES JAUNETS CAROLLES (délibérations des 29 janvier 2008 et 12 juin 2008)

Le Président demande au Conseil l'autorisation de signer une convention avec la Commune de Carolles pour obtenir la DGE sur les travaux de la rue des Jaunets.

Adopté à l'unanimité

EXTENSION DU CLSH

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2009 adoptant le plan de financement du projet d'agrandissement du CLSH,

Considérant la subvention accordée par la CAF d'un montant de 46.260 € (travaux et mobilier) au lieu des 83.650 € demandés,
Considérant que les services du Conseil général, destinataires d'une demande de subvention au titre du Contrat de territoire demandent la présentation d'un budget prévisionnel au plus proche,

Considérant que le plan de financement mis à jour se présente ainsi :

Montant de la dépense TRAVAUX estimée HT

Travaux + option préau	288.120 €
Honoraires MO (10 %)	28.812 €
Coordonnateur 1,5 %	4.321 €
Imprévus et ADO	13.330 €
TOTAL	334.583 €

Recettes TRAVAUX

DGE (20 % de 334.581 €)	66.916 € (estimation)
CAF (540,00 € x 84 places)	45.360 € (accordé)
Etat / Région (25 % de 334.581 €)	83.645 € (estimation)
Contrat de territoire (25 % du reste à charge 138.662 €)	34.665 € (estimation) 25.100 €
Participation CdC	103.995 €

TOTAL 334.583 €

Montant de la dépense ETUDES ET AMENAGEMENTS HT

Etude de sol complémentaire	3.000 €
Etude thermique et électrique	5.000 €
Aménagements extérieurs	5.000 €
TOTAL	13.000 €

Recette ETUDES ET AMENAGEMENTS HT

Participation CdC **13.000 €**

Montant de la dépense MOBILIER estimée HT

Ameublement 3.000 €

Recette MOBILIER HT

CAF : mobilier (30 % de 3.000 €) 900 € (accordé)

Participation CdC **2.100 €**

Total de la participation à la charge de la Communauté de communes : **119.095 €**

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Décide :

- de valider le plan de financement corrigé et mis à jour tel qu'exposé ci-dessus,

Adopté à l'unanimité

ABRI BUS A « LA BUTTE ES GROS ».

Le Président expose que le carrefour de la « Butte ès gros » présente un important danger pour les élèves qui empruntent le transport scolaire. Il précise que l'installation d'un abri bus permettra de palier à cette difficulté.

Considérant la Convention de délégation de compétences en matière d'organisation des transports scolaires départementaux signée entre la Communauté de communes et le Conseil général de la Manche,

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Décide :

- de solliciter le Conseil général pour le financement et la mise en place d'un abri bus au lieu dit « La Butte ès Gros »,

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

JOURNEE DE SOLIDARITE (information)

Le Président informe le Conseil communautaire que la mise en place de la « journée de solidarité » impose une augmentation du temps de travail d'une durée de sept heures annuelles pour les agents de la Communauté de communes. Etant donné qu'il n'y a pas de RTT instaurée, il serait possible que ces heures soient prises sur des heures de récupération. La mise en place de cette procédure sera proposée au Conseil communautaire après consultation du Comité technique paritaire et sous réserve de son avis favorable. La prochaine réunion du Comité Technique Paritaire (CTP) est prévue le 26 janvier 2010.

CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE

Le Président rappelle que par délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2009 a été créé un emploi d'attaché ou d'attaché principal.

Considérant que M. Thomas Lebertre a été recruté au grade d'attaché,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Décide d'annuler la délibération du 28 avril 2009 en ce qu'elle a créé un emploi « d'Attaché Territorial ou Attaché Territorial Principal »,
- Décide de créer un emploi d'attaché à compter du 1^{er} septembre 2009.

Adopté à l'unanimité

SPANC

Le Président rappelle que le contrat avec le CDHAT de quatre ans arrive à son terme au 31 décembre 2009. Il expose qu'il n'est pas souhaitable de vérifier à nouveau les installations contrôlées depuis 2005 car l'obligation d'un nouveau contrôle n'est obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par contre, le Président propose, afin de maintenir une cohérence par rapport aux nouvelles installations, de continuer le contrôle des nouvelles installations.

Après consultations,

Considérant que les tarifs de STGS sont les moins onéreux,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

Décide :

- d'autoriser le Président à signer un contrat avec STGS d'un an renouvelable deux fois, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT

Lors du vote du BP principal 2009, l'inscription budgétaire des opérations d'ordre concernant les amortissements a été faite de façon déséquilibrée soit :

La dépense au Compte 6811 (DF) de 33 000€

La recette au Compte 28 (RI) de 32 819.78€

Suite à une observation de la Préfecture concernant ce déséquilibre, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante afin de ne pas avoir à rectifier le montant global voté au budget de fonctionnement 2009 :

Compte 6811 : - 180.22€
Compte 61522 : +180.22€
Le Conseil Communautaire :
- autorise ce virement de crédit.

Adopté à l'unanimité

EVENEMENTS

WEEK-END DU VENT

Le Président rappelle que par délibération du 22 décembre 2008 le Conseil a accepté d'étendre pour 2010 l'organisation de cette manifestation en coopération avec la Communauté de Communes du Pays Granvillais.

Le Président propose d'annuler cette décision et d'engager une nouvelle réflexion pour 2011.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme BRUNAUD-RHYN Catherine rappelle son courrier adressé aux Maires sur la communication intracommunautaire et demande la remontée d'information.

M. GONTHIER Dominique indique que compte tenu du peu d'intérêt suscité par la proposition de visite des institutions européennes à Bruxelles, le projet a été abandonné.